



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

## **ASSURER une INITIATION** **(COUPONS d'INITIATION ET INITIATION de MASSE) 2010**

### **OBJET :**

Les coupons d'initiation et l'assurance « initiation de masse » sont les deux solutions que vous propose la FFS pour garantir les participants à ces journées de découverte de notre activité. Elles ne sont accessibles qu'aux clubs qui ont opté pour l'assurance FFS (clubs dont au moins les président, trésorier et secrétaire sont assurés FFS). Le titulaire d'un coupon d'initiation est considéré comme adhérent temporaire de la FFS. A ce titre, il a la possibilité de participer aux activités de découverte dans toutes les structures de la Fédération.

### **GARANTIE :**

La garantie « initiation » correspond à l'option 1, sans indemnités journalières, pour les seules initiations aux activités suivantes : spéléologie, plongée et canyon.

Elle est proposée sous trois formules : coupon individuel 1 jour, coupon individuel 3 jours et forfait initiation de masse.

### **SOUSCRIPTION des COUPONS d'INITIATION :**

Les coupons initiation sont vendus par carnet de 25 (coupon jaune 1 jour) et de 5 (coupon vert 3 jours). Il faut préalablement les commander à **Philippe BONNET - 81 rue Alexis Chadourne - 46000 CAHORS** en joignant le règlement par **chèque** à l'ordre de la **CSR Midi Pyrénées**.

RAPPEL : la date de fin de validité des coupons figure sur la page de garde du carnet !

### **NOUVELLE CONDITION de MISE EN OEUVRE des COUPONS d'INITIATION !**

Si la validation par correspondance reste une procédure tout à fait valable, afin d'éviter tout défaut de prise d'effet des coupons (lié à une expédition postale tardive ...), celle-ci peut désormais être acquise à réception sur la messagerie [philippe.bonnet7@orange.fr](mailto:philippe.bonnet7@orange.fr) des informations suivante : n° du coupon (préalablement acheté), nom, prénom, date de naissance et sexe de l'initié, date de la sortie ainsi que le nom, prénom et n° de licence fédérale du parrain. **Ce message de déclaration devra toujours parvenir la veille de la sortie autant que possible, et au plus tard le jour même de la sortie avant 08h00, LA DATE de RÉCEPTION du MESSAGE sur [philippe.bonnet7@orange.fr](mailto:philippe.bonnet7@orange.fr) faisant foi.**

**Il vous faudra toujours renvoyer LA SEMAINE SUIVANTE le coupon individuel après l'avoir dûment renseigné et fait signer par l'initié le jour de la sortie.**

### **LA VALIDITE DU COUPON EST STRICEMENT SUBORDONNEE AU RESPECT DES CONDITIONS DE PARRAINAGE ET D'UTILISATION**

**Toute fausse déclaration concernant le parrainage et/ou l'abus pour tout autre usage que l'initiation entraîne la nullité du coupon d'initiation (article L 113-8 du code des assurances).**

### **Parrainage obligatoire :**

Le parrain est le président ou par délégation écrite de celui-ci le secrétaire, le trésorier du club, du C.D.S. ou de la région ou tout licencié breveté FFS. Les individuels brevetés, adhérents FFS peuvent sous certaines conditions obtenir des coupons d'initiation.

**Le parrain est lui-même obligatoirement assuré FFS.**

### **Conditions d'utilisation :**

**Une initiation est une activité organisée selon les recommandations fédérales pour les sorties d'initiation.**

**La carte d'initiation à la journée doit réellement être utilisée pour une journée seulement, trajet compris. Au-delà, vous devez impérativement utiliser la carte de 3 jours.**

Il n'y a pas de limite territoriale pour l'usage du coupon d'initiation. Il est donc valable à l'étranger. Les étrangers (étudiants ou non) résidants ou non en France sont désormais assurés par nos coupons d'initiation ou en initiation de masse. Son utilisation est interdite dans un cadre professionnel. Elle ne permet pas d'assurer des encadrants même bénévoles.

**Quelques conseils ... une initiation, ça se prépare et assurer les participants est tout aussi important que de vérifier que tous le matos est là, que les encadrants viendront, ... Alors n'attendez pas le vendredi après-midi pour régler ce problème, découvrir avec horreur « m... y'a plus de coupon, vite, y faut qu' j'appelle la fédé ! ».**

**Dans cette situation, il n'y a plus de solutions : aucune dérogation ne sera accordée pour les retardataires !**  
La solution ? Avoir toujours un carnet de coupons d'avance, voire deux (le premier fini, ça donne le temps d'en commander un autre...). S'enquérir le plus tôt possible des noms, prénoms, dates de naissance des futurs initiés.  
Vous n'aurez pas le temps d'obtenir ces infos ? Ces préalables « administratifs » vous ennuiant ? Utilisez alors la solution « initiation de masse ! » (faut quand même l'envoyer un jour avant avec le chèque !..)

### **SOUSCRIPTION de l'INITIATION de MASSE :**

Cette solution vous permet d'assurer une sortie où le nombre de participants et leurs présences sont incertains ! Ses conditions d'utilisation sont identiques à celles du coupon d'initiation. Il faut pour cela adresser à l'adresse ci-dessus le bordereau « initiation de masse » après l'avoir complété et joint le chèque de règlement de la cotisation forfaitaire.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Siège : 28, rue Delandine - 69002 LYON - Tél. : 04 72 56 35 77 - Fax : 04 78 42 15 98 - E-mail : [adherents@ffspeleo.fr](mailto:adherents@ffspeleo.fr)

Site Internet : [www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)

Association loi de 1901, agréée par les ministères en charge des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de la sécurité civile et de l'environnement

Réf doc : initiation 01 10 2009